

Séance du mardi 07 septembre 2021

Date de la convocation : 01/09/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 24

Votants : 31

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, André JAFFUEL, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY, Didier VIGOUROUX

Représentés : Joseph BEAUFILS, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBUOL

Excusés : Céline DELMAS, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Pierre-Emile SYLVAIN

Absents :

Secrétaire de séance : Didier BRUNEL

DE_2021_092 - Objet : DESIGNATION DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article 5211-11 donne la possibilité à l'organe délibérant de se réunir au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Aussi le Président propose à l'assemblée que le prochain Conseil Communautaire se déroule à la salle des fêtes de la commune de GRANDRIEU, place du Foirail.

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée décide que le prochain Conseil Communautaire aurait lieu à la salle des fêtes de la commune de GRANDRIEU.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

